



Instance Régionale
d'Éducation et de
Promotion de la Santé
Poitou-Charentes

Bulletin d'adhésion à l'association

Montant de l'adhésion : Euros

Date :

Paiement : Chèque *Virement / Mandat

Nom :

Prénom :

Structure :

Adresse :
.....
.....

Mail : @

Téléphone :

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à l'antenne de votre département.

* RIB : Crédit Coopératif - Poitiers – France 42559 00042 41020016529 49

Valable un an (du 1er janvier au 31 décembre de chaque année).

Le montant de l'adhésion est fixé par le Conseil d'Administration de l'IREPS. Cette somme n'est en aucun cas remboursable.

Les tarifs en vigueur au 1er janvier 2014 sont les suivants :

Etudiants : 5 euros

Particuliers : 10 euros

Personne morale : 30 euros

